



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOGOFF du 16 JUIN 2021

20H01 Joël Yvenou ouvre la séance

La séance se déroule avec du public

Gilles Penfornis est désigné secrétaire de séance : accepté à l'unanimité

Mme Jacqueline Le Barber a donné procuration à monsieur Michel Kerloch

Le Maire informe d'une modification de l'ordre du jour, le point 5 concernant la mise en place d'une commission des appels d'offre ne sera pas constituer car la commission de travaux peut s'y substituer.

Ordre du jour :

1 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal de Plogoff du 15 avril 2021.

- Le budget 7000 Euros est revu à la baisse pour le recrutement de deux gendarmes réservistes car seuls, les frais d'hébergement et de nourriture seront pris en charge sur une base 1/3 : commune de Plogoff, 1/3 : commune de Clédén Cap Sizun et 1/3 : communauté des communes.

- Le compte rendu est mis en ligne sur le site internet de la commune et son affichage sur la porte de la Mairie.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 : PLUi : Transfert de compétence du PLU à la communauté des communes du Cap sizun Pointe du Raz. Un exposé succinct est fait sur le PLU et le SCOT.

Les communes assurent depuis 1983 la gestion des Plan Locaux D'urbanisme ; à Plogoff, le PLU est entré en vigueur en 2013 et a été modifié en 2015 puis en 2018 bien sûr en cohérence avec le SCOT (Schéma de cohérence territorial).

L'inquiétude sur un transfert qui pourrait nous amener à ne plus maîtriser les implantations sur le territoire de la commune (antenne 5 G... etc...) est évoquée.

La loi ALUR appelle à transférer cette compétence aux communautés de communes sauf si ¼ des communes représentant au moins 20 % de la population du territoire s'y oppose.

Vote pour le transfert : 0

Contre : 13

Abstentions : 2

3 : Transfert de la compétence (AOM) **A**utorité **O**rganisatrice de la **M**obilité à la communauté de communes du Cap sizun Pointe duRaz est transféré à la Communauté des communes à l'exclusion des transports public des personnes, le transport scolaire et le service de transport des personnes à la carte.

Vote contre le transfert : 0

Abstention : 0

Pour : 15

4 : Cession d'un terrain pour régularisation d'une superficie de 84 m² rue Joliot Curie

Il est exposé que le terrain sera cédé à titre gratuit et que les frais d'acquisition seront réglés par la commune de Plogoff. Le Maire suggère de traiter les mêmes situations à venir de la même façon.

Vote pour l'acquisition : 15

Contre : 0

Abstention : 0

5 : Constitution de la commission d'appel d'offres retiré de l'ordre du jour

6 : **Budget général 2021** : décisions modificatives

- les devis pour la clôture du court de tennis sont les suivants :

5961 € sol concept

11088 ATP armor

- les devis pour aménager 15 places de parking sur la parcelle Dagorn

8540 € Ets Pichavant

11046 € Ets Kérivel

Proposition est faite de transférer du compte **salle polyvalente(282)** un montant de 14700€

Ventilé comme suit :

– compte 284 (court de tennis) 4700 €

– compte 294 (parking précaire 10000 €

Vote :

Contre 0

Abstentions 2

Pour 13

7 : travaux de rénovation de la salle polyvalente et de la mairie :

Le Maire fait le point sur les subventions accordées jusqu'ici en rappelant l'urgence avec laquelle il a fallu réagir.

100000€ pour la salle municipale au titre de la rénovation énergétique

105000€ pour la salle municipale au titre de son aménagement

153744 € pour la mairie.

Le Maire demande son approbation au conseil municipal afin de continuer à solliciter des subventions auprès du département et de la région.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

8 : Service intérim du centre départemental de gestion :

remplacement de l'agent au bureau de poste pour la période juillet- août.

La commune doit faire appel au centre de gestion pour recruter un remplaçant à la personne en charge du bureau postal pour les mois de juillet et août.

Vote pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est épuisé.

Joël Yvenou clos la séance à 21h26

Gilles Penfornis